

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN

GUIDE DE L'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE



APPUI AUX COMMUNES ET EPCI

janvier
2022



UN GUIDE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE EN APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Le Département a décidé d'offrir un appui aux communes et EPCI en matière d'ingénierie publique. Ce guide regroupe les actions du Département qui sont assurées soit par ses propres services soit en partenariat avec des organismes extérieurs. Il décrit les modalités pratiques de mise en œuvre de cette assistance aux collectivités. Il contient le catalogue des fiches actions décrivant toutes les prestations dont elles peuvent bénéficier.

Ces actions départementales sont réparties suivant deux thèmes de la politique générale du Département : **cohésion territoriale** et **éducation, jeunesse, sport, culture et vie associative**.

DOMAINES / ORGANISMES / COLLECTIVITÉS

→ Services Départementaux et domaines d'intervention

Les interventions des services internes sont effectuées dans le cadre des orientations de politiques départementales définies par l'Assemblée :

Cohésion territoriale

Orientations des politiques départementales	Domaines d'intervention des services départementaux
Favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire	EAU ET ASSAINISSEMENT
Agir en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau et d'une gestion durable de l'espace	ENVIRONNEMENT
Préserver et valoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire	SOLIDARITÉ TERRITORIALE Surveillance en santé publique / Sécurité sanitaire
Agir en faveur de la transition énergétique	
Développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement	
Soutenir le développement territorial	VOIRIE
Soutenir le développement agricole et rural	TRANSVERSAUX
Améliorer et entretenir les liaisons routières	
Développer l'ingénierie territoriale	

Éducation, jeunesse, sports, culture et vie associative

Orientations des politiques départementales	Domaines d'intervention des services départementaux
Rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre	ARCHIVES
Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais / Favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre	MUSÉES
Contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire	LECTURE PUBLIQUE
Favoriser les loisirs sportifs et touristiques	PROJET CULTUREL
Soutenir les acteurs départementaux et locaux œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes	JEUNESSE ET SPORTS

Il s'ajoute à ces domaines d'intervention en régie ceux assurés par les partenaires extérieurs présentés ci-après :

→ Partenaires extérieurs et domaines d'intervention

Structures partenaires	Orientations des politiques départementales	Domaines d'intervention
 ADDA (association départementale pour le développement des Arts)	Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais / Favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre	PROJET CULTUREL
 Association des Maires		
 CAUE (Conseil, Architecture Urbanisme, Environnement)	Développer l'ingénierie territoriale	TRANSVERSAUX
 Tarn Habitat		
 Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc		
 Centre de gestion		
 CoFor (Union régionale des Collectivités Forestières d'Occitanie)	Développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement	ENVIRONNEMENT

Structures partenaires	Orientations des politiques départementales	Domaines d'intervention
 TET (Territoire Énergie Tarn)	Agir en faveur de la transition énergétique	
	Trifyl	
	CPIE (Centre Permanent Initiative Environnement)	Développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement ▶ ENVIRONNEMENT
	CDRP (Comité départemental de la randonnée pédestre)	Développer l'ingénierie territoriale
	THEMELIA	Soutenir le développement territorial ▶ SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Les collectivités concernées

Toutes les Communes et EPCI du Tarn sont concernés. Néanmoins, dans l'esprit de la loi NOTRe, les actions départementales d'ingénierie publique sont prioritairement destinées aux collectivités en manque de moyens ou de capacités en la matière.

Pour prendre en compte cette notion, l'Assemblée Départementale a défini un seuil de population au-dessus duquel l'action du Département n'est pas primordiale.

L'Assemblée départementale a considéré que, pour apprécier au mieux ce manque de moyens, le critère approprié et le plus objectif était celui de la population.

En conséquence, les deux seuils suivants ont été retenus :

- **Commune prioritaire** : population inférieure à 5 000 habitants
 - **EPCI prioritaire** : population inférieure à 25 000 habitants
- Au-delà de ces seuils, il est considéré que les propres moyens de la collectivité concernée suffisent à assurer toute action d'ingénierie publique.

REMARQUE : Ce document s'applique aux EPCI tels que Communauté d'agglomération ou Communauté de Communes. Il ne concerne pas directement les autres types de groupements. Il est donc précisé que toute demande d'intervention effectuée par un syndicat de Communes est intégrée dans la mission ingénierie en la rattachant au territoire de la Commune dans laquelle elle a été effectuée. Aucune action ne peut être rattachée en propre à un syndicat.

MODALITÉS PRATIQUES

Les fiches actions

Chaque fiche action est constituée d'une seule page. L'ensemble des fiches actions constitue le catalogue qui fait partie intégrante du guide. Un seul service ou partenaire est concerné par une fiche action, donc un seul référent.

■ 1^{er} niveau : CONSEIL (lancement de réflexion)

L'intervention consiste à donner une information, un renseignement téléphonique ou par messagerie. Une visite sur site si nécessaire. Pour ce niveau d'intervention le temps passé est de courte durée.

REMARQUE : ce niveau de prestations est, de loin, celui le plus souvent pratiqué.

■ 2^{ème} niveau d'intervention : ACCOMPAGNEMENT (définition et formalisation du besoin)

L'intervention consiste à aider pour la réalisation d'analyses préalables au lancement d'opérations (état des lieux succincts, recueil de données techniques ou réglementaires, visites terrain, identification des acteurs à mobiliser, expression des besoins...). Elle relève d'une technicité moyenne et elle a une durée calendaire moyenne, à titre indicatif : 2 mois maximum.

→ Contenu principal d'une fiche action

Une description générale de l'action avec parfois des exemples de réalisation puis une description détaillée des prestations réparties en 3 niveaux d'intervention :

■ 3^{ème} niveau d'intervention : ASSISTANCE PROPRE-MENT DITE (accompagnement ciblé)

L'intervention consiste à donner un conseil approfondi sur l'élaboration d'un projet, une aide au montage du projet, un appui à la rédaction de cahier des charges, à exécuter une étude de faisabilité, à élaborer un plan de financement, à appuyer la collectivité dans l'exécution des phases projet...

Elle relève d'une technicité élevée et/ou elle a une durée calendaire élevée, à titre indicatif : 2 mois ou plus.

La mise en œuvre des actions

→ Interventions de NIVEAU 1 (conseil) : aucun formalisme

Concernant la mise en œuvre des prestations de conseil aucune disposition de mise en œuvre n'est nécessaire. Comme elles doivent être peu exigeantes en temps et en technicité, elles ne sont pas formalisées. **Un contact par messagerie ou téléphone suffira dans la majorité des cas.**

→ Conditions financières

Interventions relevant des services départementaux :

- **Pour les collectivités prioritaires :** (rappel : considérées en manque de moyens en ingénierie) **les prestations sont non payantes**, sauf celles du laboratoire d'analyses et celles effectuées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans certaines conditions. Ainsi, pour les Communes de moins de 5000 habitants considérées non rurales au sens de l'article R.3232-1 du CGCT, les prestations en eau et assainissement seront payantes au tarif en vigueur.
- **Pour les collectivités non prioritaires :** les interventions de niveau 1 sont non payantes pour un volume de demande annuel raisonnable. Pour les autres niveaux d'intervention (niveau 2 : accompagnement ; niveau 3 : assistance) il convient d'établir une convention spécifique au coup par coup contenant la description des prestations à réaliser relatives à l'action à mettre en œuvre et des conditions financières si nécessaire.

Interventions relevant des partenaires extérieurs :

- Le critère « population » n'est pas prise en compte pour l'intervention des partenaires. **Les prestations sont payantes ou non.** Il convient de se rapprocher du prestataire concerné pour connaître ses tarifs et pratiques en vigueur. Les partenaires ayant un lien fonctionnel avec le Département se sont moralement engagés à assurer **gratuitement les prestations de 1^{er} niveau** (conseil).

→ Interventions de NIVEAUX 2 (accompagnement) et 3 (assistance) : formalisme

Ces interventions sont exigeantes en temps et en technicité. Pour les interventions réalisées par les services départementaux, elles nécessitent un formalisme. **La demande de la commune ou de l'EPCI doit donc être écrite** (courrier postal) et explicite.

→ Modalités de demande de l'intervention

Demande d'intervention aux services départementaux : (fiche action avec seulement le logo du Département au bas de la page)

1. Via le guichet unique : (coordonnées au bas de la fiche action)
La demande est enregistrée et orientée vers le service susceptible de réaliser la prestation. Si ce dernier est apte, la commande des prestations est possible. Il propose un délai prévisionnel d'exécution si nécessaire (fonction de la nature et importance de l'intervention ; indispensable en cas de prestation technique). Si la Commune ou l'EPCI accepte, une procédure technico-administrative de « commande » est mise en œuvre.

2. Directement avec le service chargé de l'action :

Ce processus découle d'une pratique existante et concerne les services qui exercent déjà ce type d'action pour la collectivité concernée depuis plusieurs années. Les contacts sont donc déjà connus.

Demande d'intervention à un partenaire: (fiche action avec logo partenaire au bas de la page)

3. Au vu des coordonnées figurant au bas de la fiche action, **la collectivité fait sa demande directement à l'organisme concerné**
4. La collectivité peut aussi faire sa demande auprès du **guichet unique** (coordonnées en pied de page de la fiche action) au Conseil Départemental qui l'oriente vers le partenaire adéquat.

→ Principe du guichet unique

ingenierietarn@tarn.fr / tél. : 05 63 45 64 75

Prestation assurée par les services départementaux :

Le contact à privilégier est celui du guichet unique.

Prestation assurée par un partenaire :

Il convient d'utiliser ses coordonnées de contact figurant à côté du logo au bas de la page de la fiche action concernée. En cas d'absence vous pouvez contacter le guichet unique du Département dont les coordonnées figurent aussi en pied de page.

→ Procédure et processus de réalisation

Les interventions relevant des services départementaux

Pour les collectivités prioritaires : une seule **convention générale** est signée pour les actions présentes et à venir. Elle précise, en particulier, les modalités de réalisation de l'assistance. Cette convention couvre en responsabilité le Département et la collectivité bénéficiaire dans la réalisation des actions figurant au catalogue.

Pour les collectivités non prioritaires : les interventions de niveaux 2 et 3, en fonction de la durée donnent lieu à la rédaction d'une **convention spécifique** contenant la nature des prestations et leurs conditions, technico-administratives, de réalisations et financières si nécessaires.

REMARQUE : Mesures spéciales pour les interventions (Niveau 2 et 3) purement techniques :

Un document signé concrétisant la commande, annexé à une convention préalable (générale ou spécifique), est obligatoire. Ce document permet, en particulier, de définir précisément les détails de la prestation à exécuter et le délai prévisionnel de réalisation.

Pour les autres natures d'intervention, non purement techniques, ce document n'est pas indispensable.

Les interventions relevant des partenaires

Chaque partenaire applique ses propres pratiques (procédures, processus...) de réalisation des interventions.

→ Suivi des actions et des interventions réalisées

Par les services départementaux

Un point périodique (trimestriel ou semestriel) est effectué par intervention, par action, par collectivité bénéficiaire et par canton. Les prestations seront valorisées en coût et temps de personnel. Un état annuel est fourni aux collectivités bénéficiaires qui en font la demande.

Un bilan global annuel départemental est établi par action, par collectivité bénéficiaire et par canton. Les prestations payantes feront l'objet d'un bilan spécifique.

Par les partenaires

Les interventions effectuées par les partenaires donnent lieu aussi à un suivi particulier à chacun. Un retour d'informations sur les interventions réalisées par les partenaires ayant un lien fonctionnel avec le Département par action sera effectué vers ce dernier.

CATALOGUE DES FICHES ACTIONS



Domaines / Organismes / Collectivités	page 4
Modalités pratiques	page 6

Cohésion territoriale	page 11
------------------------------------	---------

DOMAIN EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Action 10 :** Lancement d'un schéma (inter-) communal en eau potable page 12
- **Action 11 :** Mise en place et fonctionnement d'un service en eau potable page 13
- **Action 12 :** Phase préparatoire au lancement de travaux en eau potable page 14
- **Action 13 :** Gestion d'ouvrage hydraulique page. 15
- **Action 14 :** Réalisation de travaux sur des ouvrages hydrauliques (barrages)..... page 16
- **Action 15 :** Mise en place et fonctionnement d'un service assainissement page 17
- **Action 16 :** Lancement d'un schéma (inter-) communal d'assainissement..... page 18
- **Action 17 :** Lancement de travaux d'assainissement.. page 19
- **Action 18 :** S.A.T.E.S.E. Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration..... page 20
- **Action 22 :** Milieux aquatiques page 21

DOMAIN ENVIRONNEMENT

- **Action 20 :** Biodiversité cultivée : espèces fruitières anciennes page 24
- **Action 21 :** Mise en valeur des sites naturels et paysagers - Espaces Naturels Sensible (ENS) et biodiversité..... page 25
- **Action 23 :** Voies Vertes..... page 26
- **Action 24 :** Prise en compte des enjeux environnementaux dans les sports de nature page 27
- **Action 25 a :** Randonnées page 28
- **Action 25 b :** Randonnée pédestre..... page 29
- **Action 26 :** Une brigade verte d'insertion au service du développement durable de votre territoire page 30
- **Action 27 :** Projet d'économie d'énergie - Production d'énergie renouvelable - Bâtiments communaux et valorisation financière page 31
- **Action 28 :** Développer l'économie circulaire à l'échelle du Tarn..... page 32
- **Action 29 :** Accompagnement sur les thématiques forêts bois page 33

DOMAIN SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- **Action 30 :** Formation à la connaissance des interventions financières départementales..... page 36
- **Action 31 :** Montage de projets d'investissementpage 37
- **Action 32 :** Mise en œuvre du Plan Tarn Santé.... p. 38
- **Action 33:** Laboratoire départemental d'analysesp. 39
- **Action 34 :** Équipements publics - Aménagements opérationnels - Patrimoine et immobilier..... page 40

DOMAIN VOIRIE

- **Action 40 :** Aménagements de voirie impliquant le réseau routier départemental..... page 42
- **Action 41 :** Les aménagements ponctuels de voirie sur le réseau routier communal page 43
- **Action 42 :** Entretien routier : Programmer et savoir limiter les risques du gestionnaire..... page 44

DOMAIN À ACTIONS TRANSVERSALES

- **Action50 :** Aide et conseil en matière de finances et fiscalité des collectivités, numérique et juridique. Formation des élus..... page 46
- **Action 51:** Accompagnement de projets en architecture et aménagements..... page 47
- **Action 52 :** Habitat - Problématique et stratégie.. p.48
- **Action 53:** Conseil et expertise RH auprès des collectivités tarnaises et préservation de la santé des agents publics tarnais page 49
- **Action 54 :** Introduction des produits locaux dans la restauration collective page 50

Éducation, Jeunesse, Sports, Culture et Vie Associative

.....page 51

DOMAIN ARCHIVES

- **Action 60 :** Patrimoine mobilier protégé ou non au titre des monuments historiques..... page 52
- **Action 61 :** Archives communales page 53
- **Action 62 :** Histoire et patrimoine – Diffusion et médiation..... page 54
- **Action 63 :** Témoignages oraux et filmés : collecte et valorisation page 55

DOMAIN MUSÉES

- **Action 70 :** Crédit ou rénovation d'un musée .. p. 58
- **Action 71 :** Gestion des collections page 59

DOMAIN LECTURE PUBLIQUE

- **Action 80:** Construire et aménager une bibliothèque...p. 61
- **Action 81 :** Gérer et faire vivre une bibliothèque.. p. 62

DOMAIN PROJET CULTUREL

- **Action 90 :** Développement d'un projet culturel ou d'une politique culturelle..... page 64
- **Action 91 :** Projets artistiques et culturels – Les pratiques, l'éducation, les enseignements..... page 65

DOMAIN JEUNESSE ET SPORT

- **Action 100 :** Favoriser le développement maîtrisé des sports nature..... page 67
- **Action 101 :** Citoyenneté des jeunes / Conseil à la création ou remobilisation d'une assemblée d'enfants ou de jeunes page 68
- **Action 102 :** Construction ou rénovation d'équipements sportifs et de loisirs..... page 69

EAU ET ASSAINISSEMENT

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



LANCÉMENT D'UN SCHÉMA (INTER-)COMMUNAL EN EAU POTABLE

Cohésion territoriale / Eau et assainissement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le Département peut accompagner les communes et EPCI dans le lancement et le suivi :

- des études de diagnostic
 - du schéma d'assainissement
- avec pour objectif la constitution d'un programme d'investissement.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignements ou conseils par voie téléphonique ou messagerie électronique - Visite ponctuelle sur le terrain - Informations sur : <ul style="list-style-type: none"> - le contexte réglementaire avec les obligations de la collectivité - le processus type pour l'établissement d'un schéma - les obligations de la collectivité, - les possibilités de financements publics - Participation à titre de conseil au comité de pilotage de l'étude du schéma
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du besoin - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) type à compléter par la collectivité - Avis sur le document complété. - Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil) - Avis technique sur le rapport d'analyse des offres



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE EN EAU POTABLE

Cohésion territoriale / Eau et assainissement

dernière mise à jour : novembre 2018



Ph. Ingeric Hall

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Dans le cadre de la prise de compétence eau potable, ou dans le cadre la réorganisation de ce service, le Département peut accompagner la collectivité dans les démarches préalables à ces changements.

Un processus méthodologique peut être proposé afin d'identifier les enjeux, problématiques, opportunités, qui permettront aux élus d'identifier le scénario qui sera retenu.

Exemple de réalisation :

Communauté des Communes
Lautrécois Pays d'Agout

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignements ou conseils par voie téléphonique ou messagerie électronique. - Informations sur : <ul style="list-style-type: none"> - le contexte réglementaire avec les obligations de la collectivité - Un processus méthodologique type les obligations de la collectivité, - les possibilités de financements publics - Participation à titre de conseil au comité de pilotage de l'étude du schéma
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du besoin - Application de processus méthodologiques - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) à compléter par la collectivité - Avis sur le document complété. - Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil - Avis technique sur le rapport d'analyse des offres



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

PHASE PRÉPARATOIRE AU LANCEMENT DE TRAVAUX EN EAU POTABLE

Cohésion territoriale / Eau et assainissement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Un projet en eau potable est lancé à l'initiative de la collectivité.

Le Département peut accompagner la collectivité dans le choix d'un maître d'œuvre ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage selon les spécificités de l'opération.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil de l'information - Vérification de la conformité avec les projets et décisions antérieures (schéma communal, articulation avec les ouvrages existants...), - Indication des possibilités de financement de l'opération (subvention, prix de l'eau...) - Participation au COPIL de l'étude
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du besoin sur la base des documents existants (schéma d'eau potable...) - Identification de la nature de la mission confiée - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) type à compléter par la collectivité - Avis sur le document complété. - Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil) - Avis technique sur le rapport d'analyse des offres



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

GESTION D'OUVRAGE HYDRAULIQUE (BARRAGE)

Cohésion territoriale / Eau et assainissement

dernière mise à jour : novembre 2018



Ph : N. Thibaut

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Certaines collectivités peuvent ne pas posséder de services techniques, administratifs et financiers dédiés pour gérer les ouvrages hydrauliques. Aussi, le Département peut les appuyer pour assurer toutes les missions nécessaires.

Ces missions consistent à suivre les dossiers sur les aspects : technique (travaux), réglementaire, commande publique, gestion administrative et financière...

Exemple de prestations réalisées :

- Gestion des barrages de St Géraud et de La Bancalié

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignements ou conseils par voie téléphonique ou messagerie électronique. - Visite ponctuelle sur le terrain - Présentation du contexte réglementaire, obligations réglementaire de la collectivité,
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du besoin, - Identification des possibilités de financements publics - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) à compléter par la collectivité - Avis sur le document complété. - Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil - Avis technique sur le rapport d'analyse des offres
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification techniques. - Réalisation des suivis réglementaires - Gestion technique et financière quotidiennes de l'ouvrage - Réalisation des propositions budgétaires - Rédaction des rapports techniques annuels - Organisation et animation des Conseils d'Administration des structures gestionnaires des barrages



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

RÉALISATION DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES HYDRAULIQUES (BARRAGES)

Cohésion territoriale / Eau et assainissement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le département peut assister de collectivités en charge de la gestion d'ouvrage hydraulique (barrages). Ces ouvrages doivent être suivi régulièrement et se conformer à la réglementation. Cette aide peut permettre de mieux apprécier les dépenses de fonctionnement et d'investissement, qui se traduisent par des travaux plus ou moins importants sur ces ouvrages.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil de l'information - Rappel réglementaire rapide - Indication des possibilités de financement de l'opération (subvention, budget ...)
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) type à compléter par la collectivité - Avis sur le document complété. - Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil) - Avis technique sur le rapport d'analyse des offres
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification ou de référents techniques. - Analyse de la conformité du projet vis-à-vis de la réglementation en lien avec les services de contrôle de l'état (DREAL) - Participation au suivi de chantier - Aide à l'élaboration d'un budget prévisionnel et au suivi des dépenses liées au projet



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr

MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE ASSAINISSEMENT

Cohésion territoriale / Eau et assainissement

dernière mise à jour : novembre 2018



Ph. Interv'Eau

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Dans le cadre de la prise de compétence assainissement ou dans le cadre la réorganisation de ce service, le Département peut accompagner la collectivité dans les démarches préalables à ces changements.

Un processus méthodologique peut être proposé afin d'identifier les enjeux, problématiques, opportunités, qui permettront aux élus d'identifier le scénario qui sera retenu.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignements ou conseils par voie téléphonique ou messagerie électronique. - Informations sur : <ul style="list-style-type: none"> - le contexte réglementaire avec les obligations de la collectivité - un processus méthodologique type les obligations de la collectivité, - les possibilités de financements publics - Participation à titre de conseil au comité de pilotage de l'étude du schéma
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du besoin - Application de processus méthodologiques - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) à compléter par la collectivité - Avis sur le document complété. - Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil - Avis technique sur le rapport d'analyse des offres
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification ou de référents techniques.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

LANCEMENT D'UN SCHÉMA (INTER-)COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Cohésion territoriale / Eau et assainissement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le département peut assister de collectivités en charge de la gestion d'ouvrage hydraulique
Le Département peut accompagner les communes et EPCI dans le lancement et le suivi :
 - des études de diagnostic
 - du schéma d'assainissement
 avec pour objectif la constitution d'un programme d'investissement

Exemples d'interventions réalisées :
 - Schéma d'assainissement de Brassac
 - Schéma intercommunal d'assainissement de Sor et Agout

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignements ou conseils par voie téléphonique ou messagerie électronique. - Visite ponctuelle sur le terrain - Informations sur : <ul style="list-style-type: none"> - le contexte réglementaire avec les obligations de la collectivité - le processus type pour l'établissement d'un schéma - les obligations de la collectivité, - les possibilités de financements publics - Participation à titre de conseil au comité de pilotage de l'étude du schéma
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du besoin - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) à compléter par la collectivité - Avis sur le document complété. - Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil - Avis technique sur le rapport d'analyse des offres
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification ou de référents techniques.



Contact :

Département du Tarn
 Lices Georges Pompidou
 81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

LANCÉMENT DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Cohésion territoriale / Eau et assainissement

dernière mise à jour : janvier 2022



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Un projet d'assainissement est lancé à l'initiative de la collectivité.

Le Département peut accompagner la collectivité dans le choix d'un maître d'œuvre ou un assistant à maîtrise d'ouvrage selon les spécificités de l'opération et participer le cas échéant au suivi des travaux.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil de l'information - Vérification de la conformité avec les projets et décisions antérieures (schéma communal, articulation avec les ouvrages existants...) - Indication des possibilités de financement de l'opération (subvention, prix de l'eau, PFAC,...) - Participation au COPIL de l'étude - Conseil pour la construction de station
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du besoin sur la base des documents existants (schéma d'assainissement...) - Identification de la nature de la mission confiée - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) à compléter par la collectivité - Avis sur le document complété. - Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil - Avis technique sur le rapport d'analyse des offres - Accompagnement à la constitution des dossiers de demande de subvention - Participer aux réunions de chantier de construction de la station
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Approche sur les impacts financiers du projet sur le budget assainissement (impact sur le prix de l'eau, mise en place de la PFAC,...) - Identification des contraintes - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification ou de référents techniques.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATION D'EPURATION (S.A.T.E.S.E.)

Cohésion territoriale / Eau et assainissement

dernière mise à jour : septembre 2020



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le S.A.T.E.S.E. assiste les Collectivités Territoriales dans la mise en place et la gestion de leurs systèmes d'assainissement collectif.

Exemples d'interventions réalisées :

- Convention d'assistance technique avec l'intégralité des collectivités éligibles au sens de l'article R3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignements ou conseils téléphoniques pour : <ul style="list-style-type: none"> - la transmission des données sur l'eau, - l'exploitation du système d'assainissement, - la déclaration de l'Aide à la Performance Epuratoire (APE) de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. - Sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> - aux exigences réglementaires, - à l'amélioration des systèmes d'assainissement, - à leur optimisation - Organisation de journées de visite de stations d'épurations à destination d'élus porteurs de projets et/ou riverains de projets. - Conseil pour la gestion des sous-produits de l'épuration des eaux usées
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Avis technique sur le dispositif d'autosurveillance avant validation par les services de l'Etat et de l'agence de l'eau Adour-Garonne, - Vérification et aide à la rédaction d'un manuel d'autosurveillance, - Proposition de conventions types de raccordement, - Aide sur site à la transmission des données sur l'Eau - Diagnostic technique initial des systèmes de traitement, - Aide à la rédaction de RPQS, - Participation en qualité de conseil auprès du maître d'ouvrage aux réunions de chantier de construction de stations d'épuration.
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des autosurveillances réglementaires (ASR) suivi de rapports de visite, - Visite d'assistance technique (VAT) suivi d'un rapport de visite - Visite technique avec analyses (VAN) suivi d'un rapport de visite - Suivi de l'impact des systèmes d'assainissement sur les milieux récepteurs - Rédaction de conventions de raccordement - Rédaction de dossiers de consultation des entreprises pour l'étude de plans d'épannage des boues, - Rédaction de dossiers de consultation des entreprises pour le curage des boues (lagunes ou filtres plantés de roseaux) - Formation des personnels
Conditions financières	Les collectivités éligibles au sens de l'article R3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales bénéficient des prestations sans récupération des coûts, seules les analyses sont dues au laboratoire Départemental d'Analyse. Les conditions d'intervention sont définies par convention. Les collectivités non éligibles au sens de cet article peuvent bénéficier des prestations sur la base d'un devis signé.

Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr



MILIEUX AQUATIQUES

Cohésion territoriale / Eau et assainissement

dernière mise à jour : septembre 2020



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

- Accompagner les communes et EPCI (notamment à travers les syndicats de rivière) pour promouvoir et mettre en œuvre la gestion durable des milieux aquatiques
- Thématiques et prise en compte des enjeux : états des lieux, cartographie, réglementation, outils méthodologiques; programmes de travaux, PPG, ...
- Continuités écologiques, hydro morphologie, suivis piscicoles...
- Réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles avec mesures de débits de cours d'eau.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien téléphonique pour cerner la demande (définition des besoins) et l'objectif du projet, réorientation de la demande vers les syndicats de rivière compétents et services de l'Etat si besoin - Information sur le cadre administratif, juridique, technique, sur la politique départementale, acteurs à mobiliser - Mise à disposition de fiches méthodologiques.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Montage de dossiers loi sur l'eau pour les petits aménagements et travaux en cours d'eau - Accompagnement à la réalisation d'un avant-projet (AVP) - Aide à la rédaction d'un CCTP - Pour les syndicats de rivière : participation aux comités de pilotage et divers groupes de travail pour le suivi de différentes études portées par les syndicats
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> -Pour les communes via les syndicats de rivières : <ul style="list-style-type: none"> - Appui méthodologique, technique et rédactionnel : <ul style="list-style-type: none"> - pour la conception de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau - pour la réalisation d'études particulières (continuité écologique, trames bleues et SRCE, suivi piscicole, aménagement de zone humide,...) - Définition de dispositifs de suivi et/ou d'évaluation de petits travaux et d'aménagements en cours d'eau dans le cadre de l'atteinte du bon état écologique (mise en défens de berges, passage à gué, abreuvoir, pose d'épis, etc) - Evaluation des impacts d'effacement d'ouvrages : suivi hydro-morphologique - Réalisation de mesure de débit de cours d'eau. - Réalisation de prélèvement d'eau pour le suivi de la qualité des eaux.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

ENVIRONNEMENT

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



BIODIVERSITÉ CULTIVÉE : ESPÈCES FRUITIÈRES ANCIENNES

Cohésion territoriale / Environnement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagnement technique pour l'installation et l'entretien d'arbres fruitiers issus de variétés anciennes locales sur des espaces communaux.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien téléphonique pour cerner la demande (définition des besoins) et l'objectif du projet - Information de portée générale, - Acteurs et compétences à mobiliser - Réorientation de la demande vers d'autres structures
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du Conservatoire à Puycelsi (sensibilisation et informations techniques) - Aide à la formalisation des besoins pour l'entretien, la gestion de l'espace, l'utilisation des productions et les actions de valorisation - Proposition de partenariat avec l'association Arbres et Paysages 81 pour l'aménagement des abords du site favorable à une gestion écologique
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de terrain, analyse de l'environnement et argumentation au cours de cette visite - Aide à l'élaboration d'un projet - Proposition de travaux préalables - Choix des essences, proposition d'implantation - Elaboration d'un plan de gestion



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS ET PAYSAGERS ESPACES NATURELS SENSIBLE (ENS) ET BIODIVERSITÉ

Cohésion territoriale / Environnement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

- Accompagner les communes, EPCI pour promouvoir et mettre en œuvre l'aménagement, la gestion durable et la valorisation des milieux naturels (ENS, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, Schéma Régional de Cohérence Ecologique)
- Porté à connaissance de données relatives aux zones humides sur le territoire du Département

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien téléphonique pour cerner la demande (définition des besoins) et l'objectif du projet - Information d'ordre administratif, juridique et technique sur la politique départementale, acteurs à mobiliser - Information et/ou réorientation de la demande vers des partenaires techniques et services de l'Etat
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et formation aux milieux naturels - Identification du cadre administratif, juridique, technique - Visite sur le terrain, argumentation au cours de la visite guidée - Propositions de partenariat et d'études à réaliser <p>- Zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rechercher dans la base de données du pôle Tarnais les localisations des zones humides et les portés à connaissance dans le cadre de projets d'aménagement de la commune ou de l'EPCI - mise en relation avec les partenaires techniques
niveau 3 ASSISTANCE	<p>Appui méthodologique, technique et rédactionnel pour la réalisation d'études particulières (continuité écologique, aménagement de milieux naturels, zones humides...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide à l'élaboration du projet et à la définition du plan de gestion (clauses techniques) - participation au suivi et aux restitutions des études - proposition de travaux de restauration et d'aménagement - aide à la conception de supports pédagogiques



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Afin d'améliorer le cadre de vie de leurs citoyens, les communes peuvent envisager de créer des liaisons non motorisées entre les zones urbaines de leur territoire avec le milieu naturel ; ces projets de liaisons peuvent également être concernés par les orientations du schéma régional des voies vertes et vélo routes.

Compte tenu de leur expérience en matière de création de voies vertes en milieu rural, le Département est à même de fournir un appui méthodologique aux communes ou EPCI pour la création de voies vertes en espace rural ou en sites propres

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien téléphonique pour cerner la demande (définition des besoins, étapes et enjeux de contexte naturel, agricole, forestier, hydraulique, usages à prendre en compte), - Information sur la politique départementale en matière de voies vertes et de ses principes d'aménagement, - Informations sur le cadre administratif et juridique (statuts des voies vertes)



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES SPORTS DE NATURE

Cohésion territoriale / Environnement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagnement des collectivités dans l'analyse et la prise en compte des enjeux environnementaux (paysage, milieux naturels, propriété et usages de l'espace (agri/forêt)) dans le développement maîtrisé des sports de nature sur la base des principes de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien téléphonique pour cerner la demande (définition des besoins) et l'objectif du projet - Information sur la politique départementale des espaces naturels et biodiversité et en référence à la CDESI - Information sur le cadre administratif, juridique et technique (Espaces protégés, ZNIEFF, ENS, Natura 2000, ZH ...) - Coordination avec le Service sports et jeunesse du Département (Lien avec les comités sportifs et les pratiques) - Mise en relation avec les partenaires techniques (réseau de naturalistes tarnais) pour ressources et avis.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Aide au dimensionnement du projet . - Aide à l'organisation de la concertation (mise en relation avec les acteurs, validation de compte-rendu) - Appui méthodologique pour l'évaluation des enjeux et leur prise en compte dans un projet de mise en valeur d'un site (aménagement, équipements voués à une ou plusieurs activités sportives de nature.) - Mise à disposition de fiches techniques, chartes de bonne conduite et outils. - Animation de la concertation avec naturalistes et acteurs sportifs via le Service Sports et Jeunesse du Département.
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la rédaction de conventions et à la mise en place de dispositifs de suivi et de mesures.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagner les communes et EPCI dans la création, la requalification, le suivi d'itinéraires de randonnées pédestre, VTT, équestre conformes à la démarche qualité « Rando Tarn » définie en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et aux principes de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature).

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Appui méthodologique pour la création ou la requalification d'itinéraires de randonnées : Entretien téléphonique pour cerner la demande (définition des besoins) - Information sur le cadre administratif, juridique (procédure PDIPR) et technique. -Rappels de la politique départementale et démarche Qualité « Rando' tarn » ; partenaires à mobiliser -Mise à disposition de fiches méthodologiques adaptées au besoin et à l'avancée du projet, réorientation de la demande si besoin. <p>Appui méthodologique pour l'élaboration du dossier PDIPR (entretien téléphonique)</p>
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien sur la réflexion autour d'un projet de création ou de requalification d'itinéraires identifiés : <ul style="list-style-type: none"> - dimensionnement du projet - accompagnement des phases d'état des lieux et aide à la définition opérationnelle du besoin - définition des objectifs et priorités - mobilisation des partenaires concernés - contribution à des réunions déterminantes pour le projet - rédaction d'une feuille de route - Conseils sur l'aménagement et l'équipement - Suivi d'un projet de création ou de requalification d'itinéraires
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Production et mise à disposition des données cartographiques des itinéraires de randonnée et du PDIPR pour les territoires (pour intégration dans Apidae, pour les diagnostics...) - Contribution (technique) à la valorisation d'itinéraires inscrits dans la démarche qualité « Rando'Tarn » <ul style="list-style-type: none"> - aide à la réalisation de panneaux de départ où figurent des Sentiers d'Intérêt Départemental - validation (des données techniques) des documents-maquettes de valorisation réalisés par les territoires



Contact :

Département du Tarn
 Lices Georges Pompidou
 81013 ALBI cedex 09
 Mél : ingenierietarn@tarn.fr
 Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr

RANDONNÉE PÉDESTRE

Cohésion territoriale / Environnement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Participation aux côtés du Département et du CDT à l'appui méthodologique en matière de randonnée pédestre (Démarche qualité rando'tarn): Conseils et recommandations dans la création, la requalification, la pérennisation et la valorisation d'itinéraires de randonnée pédestre.

Assistance pour la réalisation d'études, d'expertises d'itinéraires à la demande :

- Etat des lieux, diagnostic territorial
- Etude cadastrale et/ou vérification PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)
- Préconisations techniques

Aide au balisage

Evaluation pour la labellisation FFRandonnée, pour les itinéraires de Promenade et de Randonnée.



Exemples de prestations déjà réalisées :

- Prestations de balisage, de labellisation pour le compte du Conseil Départemental, intercommunalités ou communes du Tarn

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils dans la création, la requalification, la pérennisation et la valorisation d'itinéraires de randonnée pédestre. - Accueil, conseil auprès du grand public sur l'offre randonnée tarnaise au sein de la vitrine Destinations Tarn / Espace Randos et Paysages. - Conseils et recommandations dans l'organisation de manifestations randonnée pédestre.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien dans la mise en œuvre du projet : <ul style="list-style-type: none"> - préconisations techniques - mise en relation avec les partenaires
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'expertise complète d'itinéraire (sur site) : <ul style="list-style-type: none"> - état des lieux / diagnostic - étude cadastrale et/ou vérification PDIPR, - relevé GPS terrain: géolocalisation des points d'intérêt, des équipements à prévoir (plan d'implantation de la signalétique directionnelle), des lieux à sécuriser... - rédaction de descriptifs - Balisage (marque de peinture) d'itinéraire dans le respect de la Charte Officielle du balisage et de la signalétique FFRandonnée - Evaluation pour obtention du label FFRandonnée pour les itinéraires PR (Promenade et Randonnée) - Suivi d'itinéraires : <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une surveillance annuelle avec rédaction d'un état des lieux des anomalies relevées sur les parcours : incidents, signalétique, balisage insuffisant... - Animations : interventions possibles à destination de publics spécifiques (scolaire, rando santé...)
Conditions financières	Contacter le prestataire indiqué ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Contact :

CDRP 81
10 rue des Grenadiers
81 000 ALBI
Tél. : 05 63 47 33 70
www.randonnee-tarn.com

UNE BRIGADE VERTE D'INSERTION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE VOTRE TERRITOIRE

Cohésion territoriale / Environnement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Proposer une offre de services adaptée, réactive et opérationnelle, répondant aux nouveaux besoins de préservation de l'environnement et du cadre de vie : gestion des plantes envahissantes et allergisantes, mise en œuvre des plans 0 phyto, collecte des déchets organiques, interventions variées sur l'entretien des espaces et petits patrimoines ruraux des collectivités.

Générer du lien social à travers les activités et les services d'insertion favorisant un retour au travail, l'accès à la formation ou la mise en place d'un projet professionnel.

Exemple :

- Chantier de désherbage des trottoirs à Saint-Sulpice

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Information, transmission de préconisations par téléphone ou rencontre de terrain (1/2 journée maximum)
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic par rapport aux problématiques : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et recenser les plantes posant des problèmes (envahissement, allergies...) avec proposition d'alternatives pour leur traitement. - Élaborer les types de chantiers à prévoir pour préserver des biens patrimoniaux bâties, des espaces naturels, des parcs et jardins... - Déterminer les zones d'interventions pour les désherbages (gestion différentiée) proposer les techniques adaptées ... - Proposer des actions pour entretenir les berges de rivières, périmètres de captage d'eau potable...
Conditions financières	Contacter le prestataire indiqué ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr



PAYS TARNAIS

Contact :

CPIE des Pays Tarnais
Rue René Lencou
81120 Réalmont
Tél. : 05 63 34 09 90
Mél : contact@cpie81.fr
www.cpie81.fr

PROJETS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE - BÂTIMENTS COMMUNAUX ET VALORISATION FINANCIÈRE

Cohésion territoriale / Environnement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Rénovation / construction de bâtiments communaux :

- Production d'énergie renouvelable avec injection sur le réseau de distribution publique ou en autoconsommation
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux : valoriser financièrement les travaux de rénovation énergétique (isolation, chaudière, ventilation, éclairage, pompe à chaleur, VMC..) par le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie
- Optimisation tarifaire : analyse des abonnements d'électricité et de gaz puis optimisation de l'abonnement souscrit

Projets de production d'énergies renouvelables pour les communes

Fourniture d'électricité et de gaz :

- Groupement de commandes et gestion des contrats
- Optimisation tarifaire et fourniture d'électricité et de gaz issues de la filière énergie renouvelable

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Contact téléphonique et / ou courriel - Information succincte sur les différents enjeux, le contexte réglementaire et conseils sur les modalités opérationnelles - Conseil afin de pouvoir bénéficier du dispositif
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des contraintes techniques et réglementaires - Identification des ressources financières mobilisables - Réalisation des pré-études de faisabilité - Contribution à l'écriture des cahiers des charges
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement au montage du dossier - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Contribution au suivi de l'ensemble des missions - Contribution au montage financier - Collecte de l'ensemble des pièces nécessaires - CEE : Dépôt des dossiers, vente des certificats et versement à la collectivité - Groupement de commande : Coordonne le groupement de commande, assiste la collectivité dans l'exécution du marché, médiation en cas de difficultés
Conditions financières	Contacter le prestataire indiqué ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Contact :

SDET – Territoire d'énergie Tarn
2, rue Gustave Eiffel
81000 ALBI
Tél. : 05 63 43 21 40

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCHELLE DU TARN (GESTION DES DÉCHETS)

Cohésion territoriale / Environnement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

La Loi de Transition Energétique a renforcé les exigences en matière de gestion des déchets. Par la transversalité de ses activités, Trifyl, syndicat départemental de valorisation des déchets, apparaît comme le partenaire naturel sur la question pour les acteurs du territoire. Les secteurs touchés sont nombreux (réduction des déchets, tri, déchèteries, biodéchets, bois énergie, valorisation du biogaz, recherche et développement...) et concernent un large panel d'acteurs (collectivités, associations, éducation, professionnels, industriels, organisateurs d'événements...)

Ayant développé au sein de ses services des compétences pluridisciplinaires, Trifyl a fait le choix de proposer une réelle ingénierie publique au service du territoire, pour l'optimisation de la gestion des déchets, le développement de nouvelles pratiques et l'émergence de nouvelles filières auprès des acteurs du territoire.

Entre autres, on notera l'animation départementale de la filière Bois-Energie et la démarche partenariale engagée sur la prévention (réduction) des déchets et les nouvelles pratiques de gestion des déchets à l'horizon 2020.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de visites de sites / Interventions thématiques (tri, collectes sélectives, communication, prévention, bio-carburants...) - Suivi de dispositifs existants et proposition d'optimisations (collectes, chaufferies bois...)
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leurs projets : réseaux de chaleur, gestion des déchets, énergies renouvelables et innovation (biogazhydrogène) - Partage d'expériences et formation à de nouvelles pratiques (tri à la source des biodéchets et extension des consignes de tri) - Réalisation d'opérations de communication (porte-à-porte, permanences...) et de supports adaptés - Accompagnement des organisateurs vers l'éco-manifestation (aide au pilotage, formation de bénévoles, présence sur site...)
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de réseaux de chaleur, entretien, maintenance et dépannage des installations (Régie bois-énergie) - Co-pilotage d'expérimentations et d'opérations innovantes (collectes biodéchets, nouvelles filières ...) - Elaboration de plans de communication dédiés au changement de gestion des déchets et outils associés - Réalisation d'études (mesures performances, caractérisations..) et de suivi terrain (contrôle qualité) pour améliorer les collectes sélectives
Conditions financières	Contacter le prestataire indiqué ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Contact :

TRIFYL
Route de Sieurac
81300 LABESSIERE-CANDEIL
Tél. : 05 63 81 23 00
www.trifyl.fr

ACCOMPAGNEMENT SUR LES THÉMATIQUES FORÊT BOIS

Cohésion territoriale / Environnement

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Représentation et défense des intérêts des collectivités sur les sujets liés à la forêt et à la filière bois : bois construction, ventes de bois, incendies, structuration de l'approvisionnement, bois énergie, Chartes Forestières de Territoire, desserte, foncier, Obligations Légales de Débroussaillage, forêt et urbanisme, relation avec l'ONF, équilibre sylvogénétique...

Les Collectivités forestières sont des associations d'élus ayant un rôle politique majeur grâce à la force de lobbying de notre réseau. La voix des élus est ainsi entendue dans les débats nationaux, régionaux et locaux permettant de structurer de véritables démarches de développement et de faire évoluer des critères, des orientations et des lois pour défendre les intérêts des collectivités.

Accompagnement technique :

Dans la logique de mettre en place et de développer des démarches de développements économiques, environnementaux et sociaux sur tous les territoires, nous accompagnons les élus dans l'exercice de leurs compétences relatives à leurs rôles de propriétaire forestier, aménageur du territoire, maître d'ouvrage et garant de la sécurité

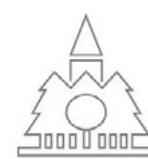
DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION (étape du projet) Définition	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Des conseils personnalisés par une équipe pluridisciplinaire - Des visites techniques pour apporter des réponses aux interrogations concernant vos projets - Des formations pour les élus et techniciens des services
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des forêts : <ul style="list-style-type: none"> - Appui lors du renouvellement de votre aménagement forestier - Appui dans la mise en œuvre de votre programme de coupes et de travaux de votre forêt communale - Mobilisation des bois : <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'amélioration de l'accessibilité des forêts (desserte) et aide sur les modalités de vente - La mise en place de démarches territoriales : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans la définition de votre stratégie territoriale (CFT, PDM, ...) - Appui au développement de nouvelles filières - Les projets de construction en bois local : <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'intégration de bois locaux dans vos projets de construction et appui à l'ingénierie financière
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de Plans d'Approvisionnement Territorial - Mise en place d'un schéma de vidange des bois - Intégration des enjeux de la filière forêt-bois dans les documents de planification et d'urbanisme
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Communes forestières

Contact :

Mél : tarn@communesforestieres.org
Tél. : 04.11.75.85.17 / 07.83.54.88.00
www.collectivitesforestieres-occitanie.org

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

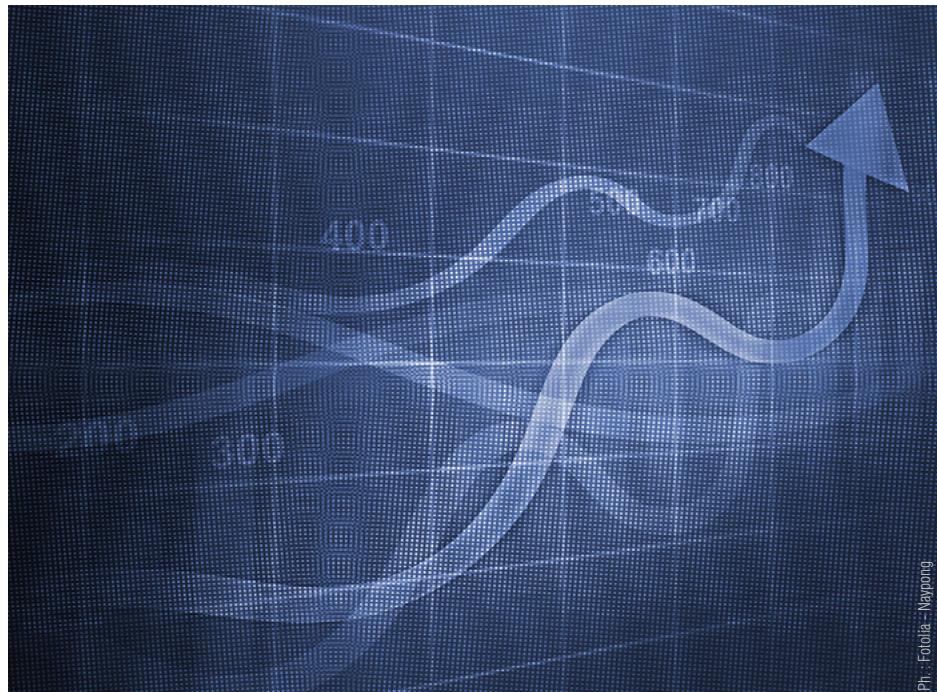
INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



FORMATION À LA CONNAISSANCE DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DÉPARTEMENTALES

Cohésion territoriale / Solidarité territoriale

dernière mise à jour : novembre 2018



Ph. : Fotolia - Naypong

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Formation en matière de connaissance des interventions financières départementales, des procédures de constitution de dossiers de demandes de subvention

- A l'attention des élus
- A l'attention des techniciens

Exemples de prestations déjà réalisées :

- Formation dispensé à l'agence des maires auprès des maires

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Contact téléphonique ou mail : écoute du demandeur - Informations générales sur la réglementation, les procédures, les partenaires potentiels
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse globale du projet, - Définition des besoins et des objectifs
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Formation diffusée pour les élus ou les personnels techniques des aides proposées par le Département - Réalisation de supports de formation



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

MONTAGE DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

Cohésion territoriale / Solidarité territoriale

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Conseils à l'élaboration des projets d'investissement des communes et des EPCI en matière juridiques, techniques et financiers.

Conseils en matière de constitution de dossiers de demandes de subventions.

Information sur les procédures d'instruction de dossiers.

Appui aux montages de plans de financement pour les projets des communes et des EPCI.

Exemples de prestations déjà réalisées :

- Réalisation de la passerelle de Mazamet,
- Accompagnement de la commune de Saint-Lieux les Lavaur pour son projet d'aménagement d'un bâtiment communal à destination de multiples services (publics et autres), de la commune de Vindrac Alayrac pour son projet de salle culturelle

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Contact téléphonique ou mail : écoute du projet du maître d'ouvrage puis orientation vers le dispositif d'intervention du Département, présentation de ce dernier et des modalités d'octroi de l'aide. - Informations générales sur la réglementation, les enjeux, les procédures, les partenaires à associer.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement et réunion sur place afin d'identifier le site, ses contraintes et opportunités. - Analyse globale du projet, définition des besoins, des objectifs. - Aide à la rédaction du cahier des charges. - Identification des financements mobilisables, des acteurs à mobiliser.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

MISE EN ŒUVRE DU PLAN TARN SANTÉ

Cohésion territoriale / Solidarité territoriale

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

- Anticiper et endiguer la désertification médicale ; agir pour l'attractivité médicale
- Rendre le Tarn attractif pour les professionnels de santé
- Améliorer l'offre de santé dans les territoires
- En lien étroit avec les partenaires de la santé : ARS, CPAM, Ordre des médecins,...

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Contact téléphonique ou mail : écoute du demandeur (collectivités, professionnels de santé) - Accueil personnalisé depuis le numéro dédié (0531819898) aux professionnels de santé souhaitant s'installer dans le Tarn
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Rendez-vous et visites sur site : évènements, salons, rencontres organisés dans le Tarn ou en dehors pour promouvoir le Tarn et communiquer sur les opportunités d'installation et accueillir les professionnels de santé - Elaboration du diagnostic de la démographie médicale du territoire départemental, et mise à disposition des territoires,
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de journée de découverte du Tarn et d'information professionnelle à l'attention des professionnels de santé : mobilisation des partenaires, accueil et prise en charge, coordination avec les experts du secteur de la santé, - Assistance personnalisée des stagiaires en médecine générale et professionnels de santé pour aider à l'installation dans le Tarn (travail du conjoint, services, mise en relation...) - Coordination des partenaires dans le cadre de la convention en faveur de l'attractivité médicale : mise en cohérence des acteurs et des interventions



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

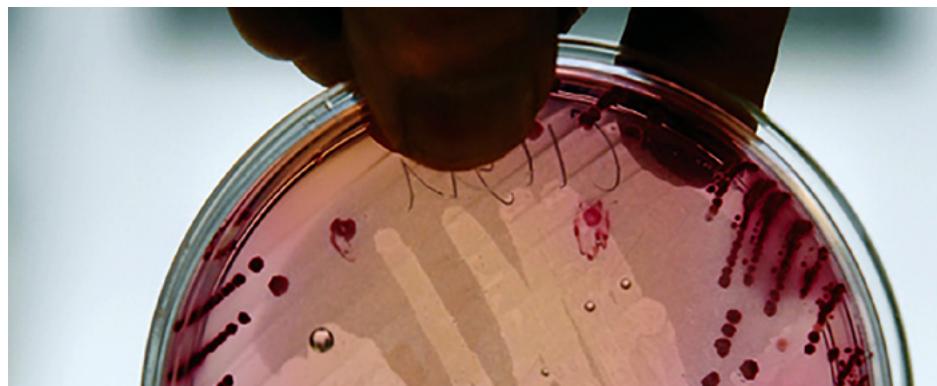
Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU TARN

Cohésion territoriale / Solidarité territoriale

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Conseils, audits, formations, prélèvements et analyses dans les domaines de :

- la sécurité sanitaire des aliments dans les restaurations collectives
- l'hydrologie et environnement
- la santé des cheptels du Tarn

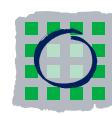
DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils sur les analyses à réaliser pour respecter les exigences de la réglementation en cours dans les domaines de l'analyse de l'eau des aliments et de la santé des animaux. - Devis gratuits.
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - En sécurité sanitaire des aliments : <ul style="list-style-type: none"> - Conseils et formation pour les cuisiniers des cantines. - Collecte et analyses des plats cuisinés, potabilité des fontaines... - En Hydrologie et Environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la qualité des eaux de baignades, des eaux souterraines, des eaux de piscine publique et balnéothérapie... - Risques légionnelles dans les eaux chaudes sanitaires et tours - Aéroréfrigérés (conseil, établissement du Carnet sanitaire) - Analyse des cheptels <p><i>Le laboratoire Départemental du Tarn garantit une prestation de qualité. Les analyses sont pour la plus part sous assurances qualité (accréditation COFRAC ESSAIS 1-1097, portée disponible sous www.cofrac.fr) et sont réalisées dans le respect des exigences de la norme NF-EN ISO 17025 et selon la réglementation en cours.</i></p>
Conditions financières	L'évaluation des besoins en formation-audits-prélèvements et analyses est gratuite ainsi que l'aide à l'interprétation de résultats. Pour les autres services se référer aux tarifs du laboratoire départemental.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Laboratoire
DÉPARTEMENTAL
d'analyses
TARN - LE DÉPARTEMENT

Contact :

Laboratoire Départemental d'analyses
32 rue Gustave Eiffel
81000 ALBI
Tél. : 05 63 47 57 75

ÉQUIPEMENTS PUBLICS - AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL PATRIMOINE ET IMMOBILIER

Cohésion territoriale / Solidarité territoriale

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Équipements publics :

Réhabilitation, extension, reconversion ou construction de bâtiments et d'équipements publics.

Tous types d'équipements : enfance (crèches, écoles...), loisirs, tourisme et culture (salles multi-activités, cinémas, musées...), sport (salle de sport, plateau sportifs, vestiaires...), administratif (mairies, ateliers, archives, gendarmeries...), médico-social (maisons de santé, EHPAD...), multi-services, etc...

Aménagements :

Réaménagement de centres-bourgs et d'îlots, lutte contre la dévitalisation. Résorption de friches et aménagements urbains. Aménagement de « dents creuses », de lotissements, etc. pour de l'habitat, de l'activité ou du commerce.

Immobilier et patrimoine :

Plans de patrimoine, rationalisation des surfaces et mises aux normes de l'immobilier. Accompagnement à la cession de biens (fonciers ou immobiliers). Immobilier d'activités d'intérêt public.

Tous domaines d'intervention : technique, économique, juridique, foncier, commercialisation, usages...

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	- Conseil de type « orientations » sous différentes formes : téléphonique, messagerie ou contact terrain.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	- Assistance « simple » (juridique, administrative ou technique) études de faisabilité de projets, assistance méthodologique en vue d'établir un programme d'opération, etc... - Études de faisabilité spécifique (foncière, financière, technique, réglementaire, économique) de projets, étude comparatives simples de plusieurs hypothèses, montage de petits dossiers d'aides à la décision, assistance méthodologique simple, diagnostic...
niveau 3 ASSISTANCE	- Etudes de faisabilité de projets, - Etudes comparatives multicritères de plusieurs solutions ou scénarii, - Montage de dossiers, - Animation et assistance méthodologique de projets, etc...
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr



Contact :

1, Avenue Général Hoche
Maison de l'économie
81012 Albi cedex 09
Tél : 05 63 47 04 58
www.themelia.fr

VOIRIE

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE IMPLIQUANT LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Cohésion territoriale / Voirie

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Confrontés à des difficultés de circulation, la commune ou la communauté de communes peut être amenée à s'interroger sur la réalisation d'aménagements se développant en domaine public départemental.

Cela concerne notamment, les projets d'aménagement de la voirie départementale dans le cadre d'opérations d'urbanisme en agglomération ou de valorisation des espaces urbains en traverse d'agglomération, ou bien, le traitement des problèmes ponctuels de sécurité, au niveau d'un carrefour situé hors agglomération, entre une voie communale et une route départementale.

Exemples de réalisations :

Aménagement des RD 3 et 31 dans la traversée du centre bourg de Villeneuve sur Vère ; Aménagement de la RD622 dans la traversée de l'agglomération de Brassac.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'élaboration d'un diagnostic et orientation sur des solutions pouvant répondre aux attentes : <ul style="list-style-type: none"> - Renseignements ou conseils par voie téléphonique ou messagerie électronique. - Visite ponctuelle sur le terrain
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Descriptif des solutions envisageables avec préparation d'esquisses d'aménagement si nécessaire. - Aide à la formalisation des aménagements à réaliser en vue de procéder à une consultation d'entreprises pour leur mise en œuvre <p><i>Nota : Les aménagements à réaliser sont relativement simples et ne conduisent pas à une modification significative de la géométrie de la voie. Dans le cas contraire, se référer au niveau 3.</i></p>
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la définition d'un programme d'aménagement - Aide à la rédaction d'un cahier des charges pour missions de maîtrise d'œuvre - Suivi et assistance à la commune ou l'EPCI pendant la mission de maîtrise d'œuvre en phase études et/ou en phase travaux <p><i>Nota : La définition des aménagements nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre et ne relève pas des prestations du Département</i></p>



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

LES AMÉNAGEMENTS PONCTUELS DE VOIRIE SUR LE RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL

Cohésion territoriale / Voirie

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

La mission consiste à apporter une aide, d'une part dans l'analyse des enjeux de circulation, et d'autre part dans la définition des besoins d'aménagement de la voirie communale, puis à accompagner la collectivité dans la recherche d'un maître d'œuvre pour mener à bien la phase opérationnelle.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de connaissance des objectifs d'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> - Renseignements ou conseils par voie téléphonique ou messagerie électronique. - Visite ponctuelle sur le terrain - Pré diagnostic et analyse de la complexité de l'opération projetée - Enoncé et planification des principales étapes de l'opération d'aménagement
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'élaboration d'un diagnostic et à la définition des orientations d'aménagement afin de préparer la consultation d'un maître d'œuvre. - Aide à la recherche d'un maître d'œuvre pour mener à bien la phase opérationnelle <p><i>Nota : Les aménagements à réaliser sont relativement simples (aucun ou faible impact sur la géométrie de la voie). Dans le cas contraire, se référer au niveau 3.</i></p>
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la définition d'un programme d'aménagement - Aide à la rédaction d'un cahier des charges pour missions de maîtrise d'œuvre - Suivi et assistance à la commune ou l'EPCI pendant la mission de maîtrise d'œuvre en phase études et/ou en phase travaux



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

ENTRETIEN ROUTIER : PROGRAMMER ET SAVOIR LIMITER LES RISQUES DU GESTIONNAIRE

Cohésion territoriale / Voirie

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Cette action consiste à donner les notions de base dans la gestion et la réalisation de l'entretien routier visant à préserver le patrimoine et limiter les risques pour les maîtres d'ouvrages (Communes ou EPCI). Ces actions concernent l'entretien de tous les composants du domaine routier : chaussée, espaces verts, ouvrages, signalisation ... Sont aussi abordées des méthodes simples de programmation de travaux d'entretien périodique des chaussées avec une stratégie propre à chaque collectivité en fonction de la nature de son patrimoine (quantitatif et qualitatif) et du budget consacré.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Une réunion avec exposé et échange avec les participants sur : <ul style="list-style-type: none"> - les notions de base concernant l'entretien normal du domaine routier de la chaussée jusqu'à la crête du talus - les causes du défaut d'entretien normal du domaine routier et comme s'y prémunir pour éviter de « forts désagréments » au gestionnaire. <p>Si nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compléments d'explication et/ou conseils par téléphone ou par messagerie. - Une visite terrain de courte durée
niveau 3 ASSISTANCE	1 à 2 jours d'expertise pour aider à l'élaboration d'une méthode de gestion plurianuelle d'un patrimoine chaussée adaptée à la collectivité concernée (Priorisation, quantitatif, qualitatif, circulation ...)



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr

ACTIONS TRANSVERSALES

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



AIDE ET CONSEIL EN MATIÈRE DE : FINANCES ET FISCALITÉ DES COLLECTIVITÉS, NUMÉRIQUE, JURIDIQUE ET FORMATION DES ÉLUS

Cohésion territoriale / Actions transversales

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

- Assistance aux collectivités en matière de numérique (Plateforme Marchés Publics, Dématérialisation des Actes, Numérisation de l'Etat Civil, Délégué à la Protection des Données, Délivrance de Certificats...)
- Expertise Financière et Fiscale (Analyse Financière Rétro et Prospective, Analyse de Plans Pluriannuels d'Investissement, Plateforme « Portail Fiscalité Locale », Analyses fiscales et réalisation d'observatoires fiscaux)
- Réponses juridiques aux sollicitations des collectivités
- Organisation d'un programme annuel de formation aux élus,
- Assurer le lien entre les collectivités et les institutions publiques et des partenaires privilégiés de l'Association

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Réponses aux questions d'ordre financier ou fiscal - Réponses aux questions d'ordre juridique - Conseils téléphoniques ou par messagerie sur les préoccupations relative à la gestion communale ou intercommunale.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Analyses fiscales - Analyses financières rétro et prospectives - Suivi de dossiers juridiques complexes - Numérisation des Actes d'Etat Civil - Mise à disposition du profil acheteur et assistance à la dématérialisation des marchés publics - Rédaction et diffusion de notes juridiques (veille) - Aide à l'utilisation du « Portail fiscalité locale » - Dématérialisation des Actes - Délivrance de certificats
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des données - Suivi et mises à jour des études financières réalisées - Appui aux collectivités à la réalisation d'observatoires fiscaux - Expertises sur plans pluriannuels Formations en journée ou ½ journée
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Contact :

Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn
188 rue de Jarlard
81000 ALBI
Tél. : 05 63 60 16 30
Mél : contact@maires81.asso.fr

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS EN ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT

Cohésion territoriale / Actions transversales

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le CAUE, organisme à but non lucratif, oriente et accompagne par une réflexion préalable les collectivités locales qui le souhaitent, notamment dans le cadre :

- de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie
- d'études de pré-faisabilité pour des projets relevant de l'architecture et de l'aménagement tels que : construction neuve d'équipements publics, réhabilitation, rénovation, aménagement d'espaces intérieurs, requalification d'espaces publics,

aménagement de places, traverses, liaisons douces, mise en accessibilité...

- d'études de pré-programme d'équipements ou d'espaces publics
- d'un accompagnement dans la mise en œuvre des projets (éléments de constitution de cahiers des charges, information sur les procédures et participation au choix de la maîtrise d'œuvre)

Il participe à la demande aux commissions techniques.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description détaillée
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Suite à une demande formulée par écrit (courrier ou courriel), premier contact téléphonique, prise de rendez-vous sur site. - Visite et compte-rendu de visite pour un primo conseil (opportunité d'acquisition, conseil / travaux de mise en accessibilité, avis sur modification de façade, etc) et/ou pour une information sur le rôle et les missions des professionnels et des administrations, les procédures, les partenaires. <p><i>Nota : Intervention gratuite pour les adhérents au CAUE.</i></p>
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Étude d'orientation : <ul style="list-style-type: none"> - Suite à une demande formulée par écrit (analyse d'opportunités, implantation, aménagement d'espaces publics, réaménagement d'un logement communal, d'une mairie, rénovation énergétique, extension d'un groupe scolaire, gîte communal, ...) premier contact téléphonique, prise de rendez-vous sur site dans les trois mois suivant la demande. Visite et compte-rendu de visite permettent de définir les objectifs et les attendus de la collectivité. Une étude d'orientation sera programmée. - Ce document constitue une étude préalable d'orientation, d'aide à la décision et de sensibilisation pour permettre aux différents partenaires de prendre, sur la base de différents scénarios et des estimatifs, une décision sur l'opportunité de l'opération et sur les objectifs principaux à retenir. <p><i>Nota : L'étude fait l'objet d'une présentation aux élus.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Suite à une étude d'orientation, ou à une demande directe d'accompagnement plus approfondi, plus complexe, la collectivité signe avec le CAUE une convention d'accompagnement pour la mise en place de son projet. - L'objet du conventionnement peut être la réalisation d'une étude de pré-programmation permettant l'élaboration d'un cahier des charges et l'accompagnement dans le choix de la maîtrise d'œuvre. Il peut aussi être l'objet d'une étude conséquente sur les espaces publics, sur plusieurs bâtiments, de l'élaboration d'une charte architecturale, palette de couleurs... - La durée de cet accompagnement est variable selon les projets. - Le travail du CAUE ne se substitue pas à celui effectué par un professionnel dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il n'a pas le caractère d'une étude technique ni celui d'une expertise.
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Contact :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn
188 rue de Jarlard, 81000 Albi
Tél. : 05 63 60 16 70
Mél : caue@caue81.fr
www.caue-mp.fr
facebook : caue81

HABITAT : PROBLÉMATIQUE ET STRATÉGIE

Cohésion territoriale / Actions transversales

dernière mise à jour : novembre 2018



Exemple d'interventions déjà réalisées :

Aménagement du centre bourg de Labastide-Saint-Georges avec des petits collectifs, des résidences individuelles et des commerces, l'aménagement d'un nouveau quartier sur la plaine de Najac à Lescure avec des résidences individuelles, de petits collectifs et des terrains à bâtir pour des projets personnalisés, construction d'une crèche associée à des logements, ...

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Tarn Habitat, expert en Habitat, accompagne les réflexions relatives au développement des territoires, spécialement sur le volet logement : locatif, accession, articulation avec les équipements publics, les activités commerciales. Il peut mettre à disposition les données quantitatives les plus récentes.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils dans le domaine du logement - Méthodologie, et mise à disposition de données (Programme Local de l'Habitat, Conférence Intercommunale du Logement, Action Cœur de Ville ...)
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Etude succincte de pré-faisabilité d'opérations d'aménagement avec objectif de mixité sociale ; - Appui à la connaissance des données sur le territoire pour des procédures (PLH par exemple) - Conseil sur les stratégies à adopter vu d'un bailleur social local.
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Contact :

Tarn Habitat
2 rue Général Galliéni
81000 ALBI cedex 09
Tél. : 05 63 77 81 87
Mél : office@tarnhabitat.fr
www.tarnhabitat.fr

CONSEIL ET EXPERTISE RH AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TARNAISES ET PRÉServation DE LA SANTÉ DES AGENTS PUBLICS TARNAIS

Cohésion territoriale / Actions transversales

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Outre ses missions obligatoires confiées par le législateur (gestion et suivi des carrières, emploi territorial, conseil juridique statutaire), le Centre de Gestion du Tarn intervient auprès des collectivités tarnaises pour leur apporter une expertise en matière juridique dans la gestion de leurs ressources humaines mais aussi pour les accompagner en vue d'adapter leur organisation aux contraintes. Il offre, par ailleurs, aux collectivités tarnaises de nombreuses prestations visant à préserver la santé

des agents publics. A ce titre, un service de médecine préventive composé d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmier, psychologue, ergonome) est opérationnel. Le service Prévention accompagne les collectivités dans le respect de leurs obligations en matière de prévention des risques professionnels. Le service Maintien dans l'emploi œuvre pour faciliter le retour à l'emploi de personnes en situation de handicap ou d'inaptitude physique.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien dans l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil en matière d'aménagement et d'adaptation de poste de travail, de changement d'affectation et de reclassement professionnel, - Sensibilisation et information sur les thématiques liées au handicap et l'inaptitude physique - Prévention des risques professionnels : conseil sur les obligations de l'employeur en la matière (document unique, assistant de prévention) - Médecine préventive : conseil sur l'adaptation des conditions de travail
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Archivage : diagnostic, tri, élimination des archives, classement et inventaire, mise en place d'une organisation pérenne, maintenance - Conseil en organisation : diagnostic organisationnel de la collectivité, formulation des préconisations au regard des résultats de l'étude, accompagnement à la mise en œuvre des préconisations et du changement - Maintien dans l'emploi : réalisation d'études de poste et d'accompagnements individuels à la mobilité afin de gérer au mieux l'inaptitude physique - Prévention des risques professionnels : accompagnement à l'évaluation des risques professionnels, à la création du document unique et à sa mise à jour
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Archivage : formation et sensibilisation du personnel - Médecine préventive : réalisation des visites médicales obligatoires et non obligatoires Prévention des risques professionnels: élaboration « clé en main » des documents de prévention : évaluation des risques professionnels, document unique, facteurs de pénibilité. - Aide au recrutement : rédaction d'offres d'emploi, sélection de candidatures, participation aux entretiens de recrutement, réalisation de tests - Expertise juridique et prévention des contentieux dans le domaine des ressources humaines : rédaction d'actes spécifiques à fort risque contentieux, rédaction de mémoires contentieux en défense et suivi de la procédure pour le compte de la collectivité saisie d'une requête - Conseil en organisation : assistance à l'élaboration et à l'optimisation de procédures et d'outils fondamentaux RH (organigrammes, fiches de poste, règlements intérieurs, règlements de formation) et à la mise en place du RIFSEEP
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Contact :

Centre de Gestion du Tarn
188, rue de Jarlard
81000 ALBI
Tél. : 05 63 60 16 50
Mél : cdg81@cdg81.fr
www.cdg81.fr

INTÉGRATION DES PRODUITS LOCAUX DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Cohésion territoriale / Actions transversales

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Sur la base du travail réalisé depuis plusieurs années et l'édition de guide technique et retour d'expérience dans le domaine, le Parc propose un appui pour aider les collectivités à intégrer les produits locaux dans la restauration collective. Il prend en compte les différentes réglementations (marchés publics, hygiène), intègre dans la réflexion les changements nécessaires dans l'organisation en cuisine, mais aussi le gain pour les convives au niveau gustatif et le gain pour le restaurateur (satisfaction du convive, réduction du gaspillage, ...).

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	- Conseil et orientation par téléphone, accessible à toutes les collectivités du département du Tarn, diffusion des guides techniques réalisés par le Parc sous format électronique (et papier sous réserve de disponibilité).
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	- Dans le territoire du Parc : diffusion des documents techniques et retours d'expérience du Parc dans le domaine, aide à la réflexion générale sur le sujet et aide à la rédaction de cahier des charges.
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Contact :

Parc naturel régional du
Haut Languedoc,
1 place du foirail,
34220 St Pons de Thomières
Tél : 04 67 97 38 22

ARCHIVES

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



PATRIMOINE MOBILIER PROTÉGÉ OU NON AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative / Archives

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Connaissance, protection, restauration, mise en sécurité, valorisation du patrimoine mobilier ayant un intérêt artistique, historique, scientifique ou technique.

Nota : Les conservateurs des antiquités et objets d'art (qui exercent leur fonction au sein des Archives départementales) assurent par ailleurs le contrôle scientifique et technique de l'État sur les objets protégés au titre des monuments historiques (code du patrimoine, livre VI). Tout projet de déplacement, d'entretien, de restauration, de mise en sécurité, etc., doit être soumis au conservateur des antiquités et objets d'art.

Exemples de réalisations :

Restauration de retables sculptés (Campes, Jouqueviel, Monestiers, Tanus, Vielmur...), de statues (Saint-Pierre-de-Trivisy, Villeneuve-sur-Vère...), de peintures (Fraissines, Lavaur, Réalmont, Tanus...), d'horloges (Castelnau-de-Lévis) ; mise en place de trésors (Labastide-Dénat, Puycelsi...).

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Contacts téléphoniques ou par mail. - Informations générales sur le cadre juridique, le contexte réglementaire, les procédures et les financements. - Conseils scientifiques et techniques. - Envoi de documentation si besoin.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Visite sur site. - Aide à la définition des besoins. - Préconisations techniques et scientifiques. - Aide à la rédaction du cahier des charges, le choix des prestataires. - Participation aux réunions techniques.
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse sur site et expertise scientifique et technique. - Aide au montage du projet (calendrier, gouvernance, suivi et évaluation). - Instruction du dossier, coordination des demandes auprès des financeurs, - Rédaction des demandes d'autorisations de travaux, suivi de conformité des travaux. - Contribution à la rédaction du cahier des charges, relecture des études préalables, des rapports de restauration, expertise des devis. - Participation aux commissions pour les choix des entreprises. Suivi des travaux.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

ARCHIVES COMMUNALES

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative / Archives

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Classement et inventaire, conservation, tri et élimination, communication au public, mise en valeur ; reliure et restauration des documents ; construction et aménagement de locaux d'archives.

Nota : Les Archives départementales exercent par ailleurs le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques (code du patrimoine, livre II). Tout projet de classement, de restauration, toute élimination de document, tout projet d'aménagement de locaux d'archives, doivent être soumis aux directeurs des Archives départementales.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Contacts téléphoniques ou par mail. - Informations générales sur le cadre juridique, le contexte réglementaire, les procédures et les financements. - Conseils scientifiques et techniques. - Envoi de documentation si besoin.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Visite sur site. Expertise des fonds d'archives. Préconisations de traitement. - Aide à la définition des besoins et accompagnement pour la rédaction des cahiers des charges en cas de recours à des entreprises de stockage, classement, sélection et en cas de travaux immobiliers. - Avis technique sur les offres des entreprises. - Accompagnement pour la constitution des dossiers de demande de subvention.

**Contact :**

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

dernière mise à jour : septembre 2020



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Aide au montage de tout projet de valorisation du patrimoine et de l'histoire locale : ouvrage, exposition, conférence ou journée d'études, médiation pour le grand public ou le milieu scolaire, etc.

Exemples récents :

journée de commémoration consacrée à Louis Jaurès à Villefranche-d'Albigeois ; réalisation de panneaux d'exposition à la communauté de communes Lautrécois-Pays d'Agout ; médiation éducative dans les classes à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, notamment sur les monuments aux morts

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Contacts téléphoniques ou par mail. - Informations générales sur le cadre juridique, le contexte réglementaire, les procédures et les financements. - Conseils scientifiques et techniques. - Envoi de documentation si besoin.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Visite sur site. - Aide à la définition des besoins. - Préconisations scientifiques, techniques, éditoriales, etc. - Mise en relation avec les partenaires. - Participation aux réunions. - Relecture des réalisations.
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - À titre exceptionnel : réalisation pour le compte de la collectivité demandeuse d'ouvrages, brochures, panneaux, etc.



Contact :

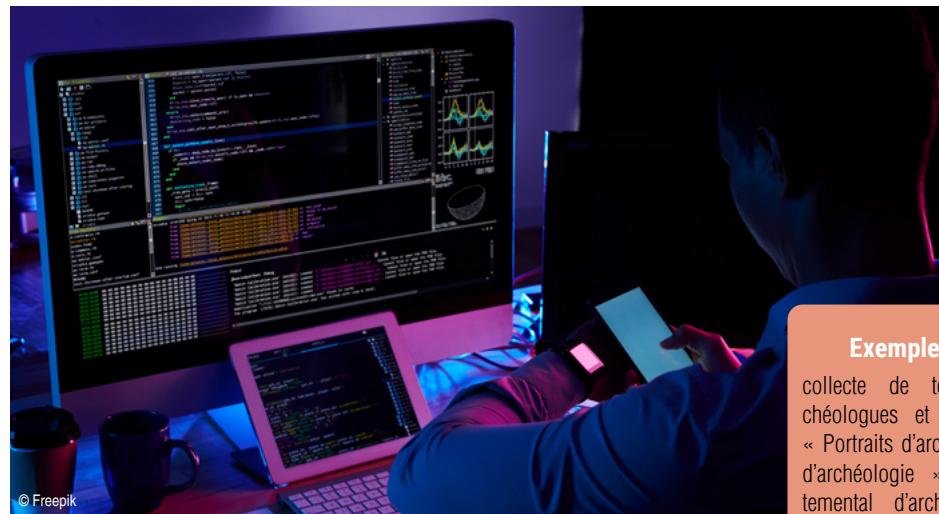
Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

dernière mise à jour : septembre 2020



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Aide au montage de projet dans le domaine des archives sonores et filmées : collecte de témoignages (grille d'enquête, contrat de cession de droit, conseil technique), enregistrements sonores, traitement des supports, valorisation de contenus (exposition, diffusion publique...)

Exemples récents :

collecte de témoignages d'archéologues et portraits sonores « Portraits d'archéologues, figures d'archéologie » (Comité départemental d'archéologie), conseil juridique pour la rédaction de contrats de cession dans le cadre d'enregistrement de témoignages oraux (Communauté de communes Carmausin-Ségala), conseil pour la réutilisation d'archives filmées pour la réalisation d'un documentaire (commune de Carmaux).

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Contact téléphonique ou mail. - Informations générales (cadre juridique, éléments techniques...). - Envoi de documentation si besoin.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les interlocuteurs. - Aide à la conception du projet - Préconisations scientifiques, techniques et juridiques (collecte, classement, conservation des supports, valorisation). - Mise en relation avec les partenaires.
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la rédaction de cahier des charges techniques (numérisation, valorisation). - Aide au choix de prestataires extérieurs. - Aide à la rédaction de grilles d'enquête et de contrats de cession de droit. - Exceptionnellement, réalisation d'enregistrements audio. - Aide à la valorisation des contenus sonores et audiovisuels (montage, scénographie...).



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

MUSÉES

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



CRÉATION OU RÉNOVATION D'UN MUSÉE

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative / Musées

dernière mise à jour : novembre 2018

**DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION**

- Accompagnement et conseil en conservation préventive des collections.
- Conseils et aides à la définition des besoins, accompagnement à l'élaboration d'un projet scientifique et culturel.
- Accompagnement à la création d'outils de médiation

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Contact téléphonique - Information générale
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Visite sur site, définition des besoins - Aide à la rédaction d'un projet scientifique et culturel - Aide à la définition des conditions de conservation, d'exposition et de restauration des collections.
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Préconisations techniques et scientifiques - Aide à la conception d'espaces scénographiques - Participation à des réunions - Supervision des opérations

**Contact :**

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

GESTION DES COLLECTIONS

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative / Musées

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

- Accompagnement et conseil en conservation préventive des collections.
- Accompagnement à l'inventaire des collections, logiciel SKIN MUSEUM

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Contact téléphonique - Information générale
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Visite sur site - Aide à la définition des besoins en conservation préventive - Mise à disposition d'un logiciel d'inventaire skin muséum
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Préconisations techniques et scientifiques - Supervision des opérations - Conseil pour l'utilisation du logiciel d'inventaire - Aide à la conception d'outils de médiation



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

LECTURE PUBLIQUE

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



CONSTRUIRE ET AMÉNAGER UNE BIBLIOTHÈQUE

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative / Lecture publique

dernière mise à jour : novembre 2018



Exemple :

Médiathèque de Pugouzon

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Construction ou rénovation et aménagement intérieur de bibliothèques ou médiathèques

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Informations générales sur les orientations du schéma départemental de développement de la lecture publique et les recommandations nationales pour disposer d'un service de qualité. - Echanges téléphoniques et/ou visite sur site.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Informations techniques, juridiques et financières. - Préconisations en termes d'espace et de moyens. - Analyse des collections existantes. - Faisabilité du projet : accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic et la définition des besoins du territoire, conseils pour l'élaboration d'un projet culturel scientifique éducatif et social. - Mise en place d'un échéancier.
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Avis sur le projet et les propositions architecturales. - Mise à niveau et installation des collections. - Définition des besoins en mobilier et propositions d'aménagement intérieur.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

dernière mise à jour : novembre 2018

**DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION**

Conseils et accompagnement pour la gestion et le fonctionnement des bibliothèques et médiathèques : fonds documentaires, animations, informatiques et numériques, formation du personnel

Exemple :
Médiathèque de Brassac

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	- Informations générales sur la gestion d'un équipement de lecture publique.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	- Préconisations en fonction des caractéristiques de l'équipement. - Informations sur les nouveaux services, usages et mises en réseau de bibliothèques. - Conseils en matière d'élaboration d'un projet d'action culturelle. - Conseils sur les ressources humaines et les besoins de formation. - Informatisation : modèles de cahiers des charges et logiciels.
niveau 3 ASSISTANCE	- Constitution et gestion des collections. - Actions d'animation et prêts de supports. - Formation du personnel (formation de base et formations thématiques). - Conseils sur l'évaluation et les statistiques.

**Contact :**

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

PROJETS CULTURELS

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET OU D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative / Projets culturels

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Appui la mise en place d'un projet culturel de territoire ou projet d'action culturelle des collectivités s'inscrivant dans les orientations de la politique culturelle du Conseil départemental :

- encourager la mixité culturelle et l'accessibilité aux pratiques culturelles pour le plus grand nombre
- soutien à la structuration et au développement d'actions et équipements culturels

Exemples :

Accompagnement du projet culturel de territoire de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux, accompagnement des schémas culturels de territoire des Pays.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Informations générales sur la mise en œuvre d'un projet culturel : contact téléphonique, messagerie, rendez-vous et visite sur site (règlementation, partenaires mobilisables, enjeux, problématiques ...)
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie - Analyse des équipements, et acteurs culturels présents - Aide à l'élaboration de diagnostic d'activité culturelle ou artistique (recueil des données...) - Appui à la définition des objectifs à atteindre avec des choix prioritaires - Conseil pour la recherche de financement - Aide à la mise en place d'un comité de pilotage
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil technique sur la définition du projet d'action culturelle ou projet culturel de territoire (objectifs, partenaires mobilisables, élaboration fiche action, plan de financement, critères d'évaluation...) - Accompagner le suivi du comité de pilotage



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr

PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS : LES PRATIQUES, L'ÉDUCATION, LES ENSEIGNEMENTS

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative / Projets culturels

dernière mise à jour : novembre 2018



Ph. : P. Tellouk / Media-Tarn

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Conseil à l'élaboration de projets artistiques et culturels dans le domaine du spectacle vivant : musique, danse, théâtre, cirque portés par des collectivités et/ou en lien avec des structures culturelles du territoire. Nos actions visent à :

- Favoriser la diversité culturelle, l'accessibilité aux pratiques culturelles et artistiques
- Aider à la réalisation de projets et équipements culturels

Exemples :

Parcours d'éducation artistique et culturelle (CC du Carmausin Ségala). Accompagnement de la CC Tarn-Agout (création de l'antenne Tarn Ouest du Conservatoire de musique et de danse du Tarn). Rencontres départementales musique et danse à l'école et au collège (Communes de Gaillac, Graulhet, Carmaux)...

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Informations générales : méthodologie de projets, partenaires institutionnels et associatifs mobilisables, réglementations du spectacle vivant et de l'encadrement des pratiques artistiques et de l'éducation artistique. - Orientation de la demande - Prise de rendez-vous
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Visite des équipements et des acteurs culturels du territoire - Aide à l'élaboration d'un état des lieux (forces et faiblesses) - Aide à la définition des objectifs et priorités - Accompagnements : <ul style="list-style-type: none"> - Juridique : règles relatives au droit d'auteur, régime des intermittents du spectacle, réglementation des entrepreneurs du spectacle, contrats, gestion de la paie spécifique au spectacle vivant, convention collective de l'animation. - Logistique/technique : définition des moyens humains et matériels pour le montage du projet. Connexion aux établissements, lieux de diffusion et de création, information sur les règles de sécurité. - Artistique : connexion aux réseaux artistiques (artistes, structures de production artistique) - Financier : élaboration et suivi du montage financier du projet.
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Structure-ressource dans tout le domaine. - Expertise sur la définition du projet d'action artistique et culturelle ou projet culturel de territoire (objectifs, partenaires mobilisables, élaboration fiche action, plan de financement, critères d'évaluation...) - Accompagnement opérationnel : co-organisation de concerts, spectacles, rencontres, stages et autres actions en milieu scolaire et extra scolaire.
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr



Contact :

Association Départementale de Développement des Arts
Tél. : 05 63 77 32 18
Mél : contact@adda81.fr
www.adda81.fr

JEUNESSE ET SPORTS

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT MAITRISÉ DES SPORTS DE NATURE

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative / Jeunesse et sports

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagnement à la définition, la mise en œuvre de projets de développement sportif, en lien avec les sports de nature : appui méthodologique, aide à la conception, organisation de réunions, concertation, en lien avec les principes de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), en vue d'une inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDES).

Exemple :

Création de la via-ferrata de Durfort, circuits VTT de Labruguière, sites d'escalade de Mont-Roc / vallée du Dadou

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges téléphoniques ou mails pour cerner la demande ou intervention lors d'une réunion de présentation : - Informations sur le cadre administratif, juridique et technique (procédures PDIPR et PDES, règles fédérales) ; - Informations sur la politique départementale et les principes de la CDESI ; - Identification des partenaires à mobiliser ; - Mise à disposition de fiches méthodologiques / guides pratiques.
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la définition des besoins (objectifs, priorités, évaluation des enjeux) - Aide à l'élaboration du projet - Préconisations administratives et techniques - Visite sur site - Participation aux réunions avec les élus, les associations - Mobilisation des partenaires concernés - Aide à l'organisation de la concertation (mise en relation avec les acteurs, validation de comptes-rendus) - Validation technique des documents de communication (panneaux de départ, brochure ou topoguide...) - Accompagnement dans la démarche d'inscription au PDIPR et au PDES
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Production et mise à disposition des données cartographiques d'état des lieux, expertise cadastrale ou documents de travail nécessaires au projet - Aide à la rédaction de conventions de passage - Aide à la rédaction de cahiers des charges - Organisation de visite d'étude de site similaire au projet - Relecture des textes ou contribution rédactionnelle



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75
www.tarn.fr

CITOYENNETÉ DES JEUNES - CONSEIL À LA CRÉATION OU LA REMOBILISATION D'UNE ASSEMBLÉE D'ENFANTS OU DE JEUNES

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative / Jeunesse et sports

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

En s'appuyant sur l'expertise acquise depuis plus de 20 ans avec le Conseil départemental des jeunes (CDJ), nous pouvons accompagner les collectivités qui :

- s'interrogent sur l'opportunité de créer un dispositif de participation des enfants ou des jeunes,
- sont déjà engagés dans un projet de cette nature,
- disposent déjà d'un tel dispositif et souhaitant le redynamiser.

Nous apportons un appui méthodologique, une aide à la conception du projet, des ressources documentaires. Nous effectuons aussi une mise en relation avec les institutions et partenaires potentiels.

Exemple de réalisations :

Rencontres avec des élus municipaux désireux de créer un Conseil, accueil de délégations jeunes / adultes pour des temps d'échanges, y compris avec les Conseillers départementaux jeunes (Brens en 2018). Rencontre départementale entre plusieurs assemblées locales (20 ans du CDJ en 2012).

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges téléphoniques ou mails pour cerner la demande ou intervention lors d'une réunion de présentation - Présentation sommaire du CDJ - Informations générales sur les bases juridiques et réglementaires favorisant et encadrant la participation des enfants et des jeunes, les évolutions récentes - Identification des partenaires internes et externes à mobiliser - Mise à disposition des coordonnées des autres centres de ressources (DDCSPP, Association Nationale des Assemblées et Conseils d'Enfants et de Jeunes - ANACEJ). - Pour les jeunes élus locaux (CMJ : Conseil municipal jeunes) : invitation à l'Hôtel du Département, présentation du Département, du CDJ. Lors d'une séance du CDJ rencontre avec les jeunes élus départementaux (échanges sur leurs actions, leur mandat, le fonctionnement du CDJ de leur point de vue).
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Aide plus précise à la définition d'un projet (objectifs, priorités, évaluation des enjeux) - Aide à la formalisation de ce projet : élaboration d'un plan de document global - Préconisations administratives et techniques : encadrement de mineurs (statut des encadrants, qualifications), sécuriser le fonctionnement du Conseil (assurances, droits à l'image...). - Visite sur site - Participation aux réunions avec les élus - Mobilisation des partenaires concernés : mise en relations concrètes
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la rédaction des documents nécessaires : objectifs du Conseil, règles de fonctionnement (encadrement...), relations jeunes élus-adultes, relations collectivité-parents des jeunes élus..., préconisations (juridiques, financières, techniques, communication en particulier), budget. Relecture voire co-rédaction. - Aide à la rédaction de cahiers des charges - Aide à la rédaction de conventions - Éventuellement rencontre avec l'ANACEJ et / ou d'autres porteurs de projet ayant déjà fait la preuve de leurs compétences (bonnes références, partage des bonnes pratiques) - Suivi régulier de l'avancement du projet jusqu'à sa réalisation



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

CONSTRUCTION OU RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative / Jeunesse et sports

dernière mise à jour : novembre 2018



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagner les propriétaires et / ou gestionnaires d'un équipement dans :

- un projet de construction ou de rénovation
- la définition puis la mise en œuvre de projets de développement sportif : structuration associative – développement – organisations de manifestations

Nous apportons un appui méthodologique, une aide à la conception du projet, des ressources documentaires et un soutien à la recherche de financements. Nous effectuons aussi une mise en relation avec les institutions et partenaires potentiels.

Exemple de réalisations :

Avis techniques sur la construction ou la rénovation d'équipements municipaux, intercommunaux ou associatifs : construction d'équipements nautiques, aménagement de bases de loisirs, création de city stades, rénovation de gymnases ou vestiaires...

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges téléphoniques ou mails pour cerner la demande ou intervention lors d'une réunion de présentation : - Informations sur le cadre administratif, juridique et technique - Identification des partenaires à mobiliser ;
niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la définition du projet présenté (objectifs, priorités, évaluation des enjeux) - Aide à la formalisation de ce projet : avant programme sommaire - Préconisations administratives et techniques - Visite sur site - Participation aux réunions avec les élus associatifs - Mobilisation des partenaires concernés : mise en relations concrètes
niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Avis techniques sur les projets de construction ou rénovation à partir des documents produits : - analyse d'opportunité du projet, de son inscription dans le contexte local (vie associative sportive ou de loisirs – situation géographique et cohérence d'implantation) - analyse de la présentation globale du projet suivant avancement (APS, APD...), - analyse des choix techniques annoncés (type de matériels envisagés par exemple), des devis présentés, des prestataires (labellisation, références...) - suggestions ou demandes d'informations complémentaires.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

www.tarn.fr

LES 23 CANTONS DU TARN



ALBI 1	CASTRES 3	MAZAMET 2 VALLÉE DU THORÉ
ALBI 2	LES DEUX RIVES	LA MONTAGNE NOIRE
ALBI 3	GAILLAC	LE PASTEL
ALBI 4	GRAULHET	PLAIN DE L'AGOÛT
CARMAUX 1 LE SÉGALA	LE HAUT DADOU	LES PORTES DU TARN
CARMAUX 2 VALLÉE DU CÉROU	LES HAUTES TERRES D'OC	SAINT-JUÉRY
CASTRES 1	LAVAUR COCAGNE	VIGNOBLES ET BASTIDES
CASTRES 2	MAZAMET 1	



GUIDE DE L'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE

APPUI AUX COMMUNES ET EPCI guichet unique :

ingenierietarn@tarn.fr / tél. : 05 63 45 64 75